



# QSONS

LA SARTHE A GAUCHE !



**Ensemble**  
pour **construire**  
**un Département**

-  **Solidaire**
-  **Innovant**
-  **Vert**

**PS** 



**OSONS**  
LA SARTHE A GAUCHE !

« **Osons la Sarthe à gauche !** », c'est sous cette bannière que nous, candidates et candidats soutenus par le Parti socialiste, nous présentons à vos suffrages dans 19 cantons du département, avec l'ambition de favoriser l'émergence d'une majorité de Gauche au Conseil départemental de La Sarthe.

Forts de notre expérience d'élus locaux, de militants associatifs ou de citoyens, nous sommes animés de l'énergie nécessaire pour faire face aux défis qui sont aujourd'hui à relever.

L'énergie d'abord pour répondre au défi d'une exclusion croissante. Nous mettrons en œuvre un plan d'actions qui répondra à vos difficultés du quotidien. Nous favoriserons pour cela les projets qui valorisent le progrès sans recherche effrénée du profit et d'accaparement des richesses, et qui visent à replacer les citoyens au cœur des décisions qui les concernent.

L'énergie ensuite pour accompagner la sortie de la crise du COVID-19. Nous nous engagerons à mettre en place les conditions optimales de la vaccination massive quand les doses arriveront enfin en nombre suffisant. Nous accompagnerons les actions visant à préserver le tissu social et économique tout en apportant des aides de première nécessité aux personnes les plus fragilisées par la crise.

L'énergie encore, car face aux risques et inquiétudes qui pèsent sur notre planète, nous croyons profondément que la Sarthe a un rôle privilégié à jouer dans l'invention d'un modèle écologique de développement. Elle doit s'inscrire véritablement dans l'innovation, l'économie verte, qui sont créatrices d'emplois et respectent notre environnement et notre cadre de vie.

L'énergie, parce qu'à l'expérience et la compétence de nos candidats sortants qui ont choisi de renouveler leur mandat, s'ajoute le dynamisme des nouveaux candidats. Ils apporteront renouvellement, jeunesse, diversité et enrichissement.

C'est le sens des 72 propositions que nous mettons en avant pour construire un Département + solidaire, + innovant et + vert.

### **Un département + solidaire**

Le Département, par son action sociale et sa proximité, garantit une protection à celles et ceux qui sont dans la difficulté. Avec nous, le Département protégera ses habitants des épreuves de la vie. Au-delà des dispositifs nationaux, nous traiterons rapidement les situations les plus urgentes, pour lesquelles les réponses ne sont pas aujourd'hui immédiates. Nous ferons de l'accès aux soins pour tous une de nos priorités à travers un plan « Santé » ambitieux. Pour les jeunes en particulier, nous développerons l'accompagnement vers l'autonomie en attendant la création du revenu de base tant attendu.

### **Un département + innovant**

Parce que nous ne réduisons pas le Conseil Départemental à un rôle de simple caisse départementale d'allocations, nous voulons qu'il continue à peser davantage dans l'aménagement équilibré du territoire. Nous favoriserons les déplacements alternatifs à la voiture, construirons des logements sociaux, encouragerons la création d'équipements concertés entre les communes, soutiendrons les acteurs associatifs, sportifs et culturels.

Nous nous engagerons en faveur de l'emploi en expérimentant le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » et en mettant en œuvre un vrai service public de l'insertion et de l'emploi qui porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent.

### **Un département + vert**

La Sarthe à gauche, c'est aussi un Département où chacun réduira son impact sur l'environnement pour se déplacer, habiter, produire ou consommer. C'est cela notre conception de la croissance écologique et d'une collectivité qui protège ses ressources. Pour y parvenir, nous mettrons en œuvre une stratégie départementale de réduction des gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone avant 2050.

La Sarthe, c'est notre bassin de vie à tous. Nous sommes convaincus que les compétences du département doivent rester celles de la proximité. Il doit être aussi un espace de citoyenneté active et vivante dans lequel les élus en responsabilité agissent en concertation permanente avec les acteurs du territoire. Pour cela, nous mettrons en œuvre des contrats territoriaux entre le Département et les Communautés de communes, nous proposerons aux Sarthois de participer à nos décisions à travers un vrai budget participatif et la création de comités consultatifs sur les politiques départementales.

Tous les objectifs que nous vous présentons sont réalistes dans un contexte législatif où les finances publiques sont contraintes. Ces objectifs seront atteints avec votre adhésion et votre participation ainsi qu'une gestion saine et maîtrisée.

Les 20 et 27 juin 2021, Osons la Sarthe à Gauche !



**Christophe COUNIL**

Chef de file « Osons la Sarthe à Gauche »  
Conseiller départemental

# 72 propositions pour construire un Département + solidaire, + innovant et + vert.

## □ Un Département qui met la Solidarité au cœur de son action

1. **Accompagner les Sarthois face à la pandémie de COVID-19.** La nouvelle majorité départementale aura à cœur de participer activement aux actions permettant de généraliser rapidement la vaccination à l'ensemble des habitants du Département. Elle accompagnera les actions visant à préserver le tissu social et économique tout en apportant des aides de première nécessité aux personnes les plus fragilisées par la crise. Aux côtés des communes et communautés de communes, le Département assumera pleinement ses missions de Solidarité qui constituent son cœur de métier.
2. Participer au programme « Penser l'EHPAD de demain » qui requestionne le rôle des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes à un moment où le souhait majoritaire des personnes de vieillir à domicile induit une évolution des publics accueillis et des besoins d'accompagnement. Cette réflexion s'accompagnera d'un programme de modernisation et rénovation des EHPAD pour améliorer le confort intérieur et la performance énergétique des établissements.
3. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par une révision globale des modalités de prise en charge des services d'aide à domicile : revalorisation salariale, amélioration de la formation, prise en compte des temps de déplacement ou de réunions pluri professionnelles.
4. Mener une politique ambitieuse d'adaptation des logements sarthois à la perte d'autonomie par l'octroi d'aides complémentaires en lien avec les bailleurs sociaux. Favoriser l'habitat inclusif et intergénérationnel pour maintenir l'autonomie des personnes âgées ou en situation d'handicap dans un logement individuel, adapté et accessible.
5. Faire de l'intégration le maître mot de la politique en direction des personnes handicapées avec la volonté de mettre en œuvre une action transversale à l'ensemble des politiques départementales : création d'un dispositif d'intégration professionnelle et d'accès aux loisirs, soutien aux acteurs associatifs, développement d'une offre d'hébergement adaptée à tous les types de handicap, soutien particulier au handicap psychique, amélioration du fonctionnement de Sarthe Autonomie (nouveau nom de la Maison Départementale des Personnes Handicapées) en réduisant le temps de traitement des demandes et en mettant en place des permanences sur l'ensemble du Département.
6. Développer le soutien aux aidants par la création d'une ligne téléphonique dédiée permettant d'obtenir conseils et soutien psychologique.
7. Créer une Maison de la Famille pour accompagner les familles et développer, coordonner les projets d'aide à la parentalité notamment en amont de la naissance. Développer le rôle de la PMI dans l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs parents en recentrant l'action des professionnels sur les actions de prévention.
8. Encourager le développement des modes de garde ponctuels et la création de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM). Accompagner la professionnalisation par des actions de formation continue des assistantes maternelles à domicile et en MAM.
9. Recruter de nouveaux assistants familiaux en renforçant l'attractivité du métier (type de contrat, rémunération, formation professionnelle, allègement des démarches administratives). Professionnels de

l'accompagnement, les assistants familiaux seront mieux associés aux décisions concernant les enfants qui leur sont confiés.

10. Mettre en œuvre un plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales qui sera doté d'un fond permettant de soutenir les acteurs engagés dans la prévention et l'accompagnement des victimes et de créer un observatoire permettant de mieux comprendre la réalité de ces violences. Un dispositif de mise à l'abri des femmes enceintes et des mères isolées avec enfants sera mis en œuvre avec le soutien des partenaires du Département.

11. Repérer les publics en situation de précarité énergétique pour les accompagner vers les dispositifs d'aides existants.

12. Optimiser le dispositif d'accès au logement en faisant du Fonds Solidarité Logement (FSL), un véritable levier financier au service des projets d'insertion des ménages. Participer avec l'État au renouvellement du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALD) qui devra, entre autres, accorder une priorité aux personnes hébergées ou logées à titre temporaire et se mobiliser contre le logement indigne.

13. Développer un programme d'inclusion numérique permettant l'accès aux droits et la montée en compétence des personnes en situation de fragilité ou d'exclusion numérique.

14. Soutenir les associations caritatives d'aide alimentaire et de soutien aux plus fragiles avec la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

15. Renforcer les moyens de la Prévention spécialisée pour repérer les jeunes en difficultés et les accompagner dans des démarches de formation et d'accès au droit. Élargir la prise en charge des mineurs non accompagnés en favorisant l'accès à la formation et à un logement décent.

## □ Un Département qui agit pour prévenir et guérir

16. **Assurer le recrutement de médecins généralistes, de spécialistes et de dentistes sur tout le territoire départemental** : Soutien renforcé à la création de Maisons Pluriprofessionnelles de Santé, aux centres de santé et aux réseaux de soins de proximité, révision du programme d'aides à l'installation des médecins et de leur famille pour plus d'efficacité, soutien aux initiatives de médecine salariée, expérimentation des cabinets itinérants, développement des cabinets de télémedecine, accompagnement du plan régional proposant le recrutement de médecins généralistes et d'infirmiers en pratique avancée, mobilisation des établissements et services médico-sociaux pour améliorer la couverture du territoire ...

17. Développer la formation médicale en Sarthe pour inciter les étudiants à s'installer dans le département : bourses et contrats d'engagement aux étudiants en médecine, création d'une antenne du CHU d'Angers au Centre hospitalier du Mans, ouverture d'un centre de soins dentaires pour former en conditions réelles les futurs dentistes, création d'une 2<sup>ème</sup> année de médecine à l'Université du Mans, soutien au projet régional d'institut de formations en soins infirmiers, aides aux médecins généralistes accueillant des médecins en formation dans leur cabinet.

18. Élaborer un plan départemental de lutte contre les addictions (drogues, alcool, médicaments, écrans ...) en lien avec les services de l'État, les communes et le monde associatif. Soutenir les actions de prévention santé par le développement des animations de prévention, d'éducation thérapeutique ou de sport-santé en lien avec les professionnels de santé.

## □ Un Département qui s'engage pour l'emploi et une source de revenus pour tous

19. Expérimenter le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans un territoire urbain et un territoire rural.

20. Mettre en œuvre le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) qui porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent. Dans le cadre de cette expérimentation, le Département accompagnera les allocataires du RSA volontaires en proposant, dans les secteurs en tension, des formations courtes et opérationnelles avec une alternance soutenue en entreprise. Les allocataires entrant dans ce dispositif pourront bénéficier d'un pack mobilité : aides pour la voiture, le covoiturage, la garde d'enfants ...

21. Soutenir les chantiers d'insertion en sortant de la logique d'appels à projet par la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens permettant de mieux soutenir les chantiers dans leurs missions d'accompagnement socioprofessionnel et de favoriser la prise en charge des publics les plus éloignés de l'emploi. Utiliser systématiquement le levier de la commande publique pour favoriser l'introduction de clauses sociales.

22. Accompagner la création, le développement et la consolidation d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour répondre aux nombreux défis sociaux (création d'emplois non délocalisables, innovation, inclusion et cohésion sociale ...). Le Département mobilisera et fédèrera ses nombreux partenaires pour accompagner le développement collectif des pratiques de l'ESS.

23. Développer l'aide au travail saisonnier en partenariat avec les entreprises, les associations et les chambres consulaires (ex. : travaux agricoles). Le Conseil départemental permettra le cumul du RSA avec les revenus issus des travaux saisonniers.

## □ Un Département qui donne à la jeunesse toutes ses chances

24. Maintenir la pression sur le gouvernement et le Parlement pour instaurer un **revenu de base aux jeunes de moins de 25 ans**. En attendant la réalisation de cet objectif, nous mettrons en place un Contrat d'Accompagnement Personnalisé pour l'autonomie (CAPA) destiné aux jeunes de 18 à 25 ans en vue de développer un projet personnel et/ou professionnel nécessitant un soutien particulier et temporaire, permettant de construire de solides bases à l'insertion sociale et professionnelle et d'éviter l'errance. Ce dispositif mobilisera les moyens du Fonds d'Aide aux Jeunes et le dispositif du service civique

25. Renforcer le soutien du Département à l'Université du Mans et aux établissements supérieurs afin de développer de nouvelles offres de formation et renforcer les pôles d'excellence de l'enseignement supérieur sarthois. Soutenir la création de nouvelles écoles d'ingénieurs (institut de l'actuariat, école autour des technologies de l'hydrogène ...). Accompagner les actions permettant de valoriser les études supérieures auprès des collégiens par la création de partenariats entre les collèges et l'Université du Mans.

26. Créer un « Pass Europe et Monde » permettant chaque année d'aider une quarantaine de jeunes dans la réalisation d'un stage, d'un projet humanitaire, universitaire ou professionnel au sein de l'Union européenne et du monde.

27. Mettre en œuvre un plan d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) afin d'enrayer le cercle vicieux de l'exclusion sociale. Ce plan se déclinera en 4 axes structurants :

l'accès au logement, un droit à « l'expérimentation » lui permettant d'être de nouveau prise en charge en cas d'échec, favoriser l'entraide et accompagner les jeunes parents anciennement pris en charge par l'ASE.

28. Développer les permanences et les actions décentralisées de la Maison départementale des adolescents en s'appuyant sur les maisons du département.

29. Créer une plateforme d'insertion pour les jeunes en situation de handicap. Ce service, passerelle entre l'enfance et l'âge adulte, doit permettre à ces jeunes de construire progressivement leur projet de vie, en les familiarisant avec les changements marquants liés à l'âge adulte : droits et devoirs, citoyenneté, accès au travail, vie affective et sexuelle, vie quotidienne et gestion du budget.

## □ Un Département qui accompagne et forme les citoyens de demain

30. Créer une **tarification sociale de la restauration scolaire dans les collèges publics** tout en visant un objectif de 100% de produits locaux de qualité et de produits issus de l'agriculture biologique. Des actions spécifiques seront menées pour réduire le gaspillage alimentaire.

31. Mettre en œuvre un plan « Collège 2021 - 2028 » pour poursuivre la rénovation des collèges et ajuster leurs capacités à la démographie de chaque territoire.

32. Développer les usages du numérique dans les collèges à travers le projet de « Classe numérique » afin de faciliter aussi bien l'apprentissage en classe que l'enseignement à distance tout en permettant aux parents de mieux suivre la scolarité de leurs enfants. Doter les Collèges de matériels numériques adaptés à leurs besoins et leurs pratiques en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques.

33. Mettre en place une aide sous conditions de ressources à l'acquisition d'un ordinateur portable pour les familles de collégiens sans outil informatique.

34. Accompagner et renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Développer un programme spécifique à destination des collégiens en situation d'exclusion temporaire ou définitive de leur établissement.

35. Mettre en place un programme d'actions éducatives à disposition des collèges autour des thèmes suivants : l'engagement citoyen et européen, les valeurs de la République, la défense de la laïcité, la lutte contre le sexisme et toutes les formes de discriminations, l'éducation aux médias, la lutte contre le harcèlement et la prévention des dérives des réseaux sociaux.

36. Rebaptiser le Collège Roger VERCEL dont les idées antisémites sont une insulte à la mémoire collective.

## □ Un Département qui protège et réduit son impact sur son environnement

37. **Mettre en œuvre une stratégie départementale de réduction des gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone avant 2050.**

38. Soutenir les actions locales visant au développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, méthanisation, géothermie ...). Le Département de la Sarthe s'engagera à ce que son patrimoine soit approvisionné en électricité issue à 100% d'énergies renouvelables d'ici 2030. Une réflexion sera

engagée pour doter le Département d'un syndicat d'énergie permettant le développement des énergies renouvelables. Le Département accompagnera le développement de la filière hydrogène.

39. Lancer un plan de rénovation des bâtiments du Conseil départemental pour réduire de 40% leur consommation d'énergie d'ici 2030. Piloter la Plate-forme Territoriale de Rénovation Énergétique pour accompagner les projets de réhabilitation des logements sociaux visant à diminuer la consommation d'énergie.

40. Mettre en œuvre une éco-conditionnalité des aides départementales fixant des critères d'empreinte carbone et d'économie circulaire aux projets soutenus par le Département.

41. Intégrer le respect de la biodiversité dans toutes les politiques départementales pour préserver le monde vivant sous toutes ses formes. Le Département accompagnera les actions visant à limiter l'artificialisation des sols par la protection des espaces naturels et agricoles notamment à travers les Espaces Naturels Sensibles.

42. Soutenir le développement d'une filière bois et la gestion durable des forêts. Préserver le bocage qui est un élément majeur du patrimoine naturel sarthois. Poursuivre le programme de plantation d'arbres sur les sites appartenant au Département.

43. Impulser la transition agroécologique de la Sarthe en accompagnant l'installation des jeunes agriculteurs avec le souci de favoriser les actions en faveur d'une gestion économe de l'eau, la protection des sols, la limitation des intrants chimiques et la production d'énergies renouvelables (petites unités de méthanisation). Le Département soutiendra les nouvelles formes d'agriculture (permaculture...) et l'agriculture biologique.

44. Favoriser les dispositifs de ventes directes des produits fermiers en circuits courts. Soutenir le développement des filières d'excellence et les labels. Développer la plateforme numérique « réseau local » qui met en relation producteurs et acteurs de la restauration collective. Soutenir l'installation de maraîchers pour permettre l'approvisionnement en circuits courts de la restauration collective.

45. Mettre en œuvre une Charte de l'Eau permettant une gestion intégrée des eaux autour de 4 objectifs : la préservation ou la reconquête de la qualité de l'eau, la protection et la valorisation des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau et zones humides) et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

46. Ouvrir le Parc de l'Hôtel du Département (Préfecture - Le Mans) au public en agrandissant le jardin public Victor Hugo.

## □ Un Département qui facilite les déplacements du quotidien

47. Mettre en œuvre **un plan départemental des déplacements** en lien avec la Région et les Communautés de communes afin de favoriser l'intermodalité et sortir de la politique tout-routier de l'actuelle majorité.

48. Prioriser les travaux d'aménagement du réseau routier pour assurer la sécurité des usagers en priorisant les travaux en fonction de l'accidentologie et des liaisons domicile - travail. Moderniser le réseau routier des axes transversaux et amplifier l'implantation des bornes de recharge des véhicules électriques sur le territoire. Développer des actions de lutte contre la violence routière.

49. Aménager 200 km de surlargeurs sur les routes départementales et sécuriser les pistes cyclables pour favoriser le vélo du quotidien. Prendre en compte systématiquement la dimension des voies cyclables dans les travaux d'aménagement routier. Soutenir les projets locaux de mobilité verte et durable et les voies douces.



## □ Un Département qui fait du sport et de la culture des moteurs de la vie locale et de la cohésion sociale

50. **Soutenir les associations et compagnies culturelles par la création d'une programmation culturelle départementale** leur permettant de présenter leurs créations dans une trentaine d'équipements culturels de proximité. Cette programmation sera élaborée en étroite relation avec les communes et communautés de communes.

51. Mettre en œuvre un plan départemental d'éducation artistique et culturelle destinée prioritairement à l'ensemble des collégiens afin de favoriser leur ouverture à l'Art et à la Culture par la médiation artistique, l'accès à la pratique culturelle. Ce plan pourra s'appuyer sur l'accueil de résidences d'artistes à proximité des collèges.

52. Créer un cycle de conférences sur l'Histoire locale aux Archives départementales en lien avec le département « Histoire et sciences humaines » de l'Université du Maine.

53. Rendre la culture accessible aux publics accompagnés par le Département (bénéficiaires RSA, enfants de l'ASE, résidents EHPAD et foyers handicap). Promouvoir l'inclusion par le sport en soutenant les actions permettant la pratique sportive des personnes handicapées et des seniors dans un souci de mixité des publics.

54. Imaginer un dispositif « Patrimoine en balade » s'appuyant sur une application numérique recensant l'ensemble des itinéraires de randonnée pédestre ou cycliste et permettant de (re)découvrir le patrimoine naturel et historique sarthois. Créer un itinéraire cyclable Est/Ouest de la Sarthe

55. Rendre gratuit l'accès à l'Abbaye Royale de l'Epau. Élargir les actions de valorisation et de sauvegarde du patrimoine au patrimoine industriel.

56. Mettre en œuvre un plan de soutien au tourisme en misant sur les nombreux atouts naturels, culturels et historiques de la Sarthe. Promouvoir la Sarthe par un soutien affirmé à la filière Cinéma et un accueil facilité aux équipes de tournage de fictions et documentaires pour la télévision et le cinéma.

57. Accompagner le développement des associations sportives et culturelles en favorisant la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et en les incitant à mieux mutualiser leurs actions et équipements. Inscrire la Sarthe dans le dispositif « Terre de jeux 2024 » par le soutien aux sportifs sarthois qualifiés aux JO, l'accueil des délégations étrangères et l'organisation d'événements festifs et sportifs durant l'année olympique. Créer une aide spécifique pour les jeunes sportifs participant à des compétitions nationales et internationales.

58. Contribuer à la rénovation et la construction des équipements sportifs (gymnases, terrains de sport, équipements de plein air ...) pour soutenir le développement des pratiques sportives de proximité au bénéfice de tous les Sarthois.

## □ Un Département qui soutient les communes et leurs projets sur tout le territoire

59. Mettre en place des **contrats territoriaux entre le Département et les Communautés de communes** pour soutenir les projets des communes, de leurs groupements et des associations afin de sortir de la logique de guichet et de clientélisme de l'actuelle majorité. Afin d'aider plus particulièrement les territoires à faibles ressources, les sommes affectées à chaque contrat par le Conseil départemental ne devront pas dépendre uniquement d'un critère purement démographique mais également d'un coefficient de solidarité permettant d'assurer une péréquation entre les territoires.

60. Stimuler l'innovation territoriale en accompagnant les territoires dans leurs projets grâce à un réseau de partenaires publics au service des collectivités dans le souci de favoriser l'émergence de projets, encourager les investissements, optimiser la dépense et renforcer l'action publique.

61. Multiplier par deux le soutien financier aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (Allonnes, Coulaines, Le Mans et Sablé-sur-Sarthe). Soutenir le développement des Cités éducatives.

62. Utiliser le levier de l'économie sociale et solidaire pour maintenir les commerces de proximité dans les communes rurales du Département.

63. Maintenir et abonder équitablement les dotations cantonales permettant de soutenir les projets associatifs locaux.

64. Poursuivre le programme de modernisation des casernes et des équipements du Service Départemental d'Incendie et de Secours avec le souci d'une desserte équilibrée du territoire départemental.

65. Achever le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire en veillant à la possibilité pour chaque sarthois qui le veut d'avoir réellement accès au réseau numérique à très haut débit.

### □ Un Département à l'écoute et proche des sarthois

66. Mettre en place **un vrai budget participatif** pour financer des actions citoyennes en Sarthe.

67. Créer une application « La Sarthe dans ma poche » permettant aux Sarthois d'avoir facilement accès à l'ensemble des services du Département et de ses partenaires. Un espace spécifique sera dédié à l'engagement citoyen permettant de mettre en relation les associations et les citoyens pour unir les volontés notamment lors des journées citoyennes.

68. Organiser des visites cantonales régulières et généraliser les conseils cantonaux pour faciliter le dialogue entre les élus et les citoyens au sein de chaque canton.

69. Réunir des conseils consultatifs pour échanger avec les partenaires du Département dans chacun de ses domaines de compétences et ainsi ajuster les politiques départementales avec la réalité du terrain.

70. Aménager quatre nouvelles maisons du département pour rendre les services départementaux plus accessibles sur l'ensemble du territoire. Faciliter la présence des équipes du Département au sein des Maisons France Services.

71. Donner un statut à l'opposition : accès aux dossiers, droit d'amendement, pluralisme des médias départementaux, associations des élus aux décisions qui concernent leur territoire ...

72. Ouvrir la Sarthe sur l'Europe en œuvrant avec la Région à l'ouverture de notre territoire sur l'Europe en s'impliquant dans les programmes européens (actions en faveur de la jeunesse, programme de coopérations entre les régions d'Europe, partenariat renforcé avec la Maison de l'Europe). Promouvoir la Solidarité entre les peuples en soutenant les initiatives des communes et de la société civile dans le cadre du co-développement en faveur des pays les plus pauvres.

## **□ Comment financer notre projet ?**

La mise en œuvre de notre projet s'étalera sur la durée de la mandature et se concrétisera par des engagements budgétaires répartis sur 7 exercices. Le budget supplémentaire 2021 permettra dès le mois de septembre le lancement de plusieurs actions.

### **Dépenser autrement**

Dans la grande majorité des cas, nos propositions ne nécessiteront pas de crédits nouveaux car il s'agit avant tout de dépenser autrement. Pour mémoire, le budget annuel du Conseil départemental s'élève à près de 750 millions d'euros, il permet la mise en œuvre de nombreuses politiques d'autant plus que des économies sont réalisables sans réduire la qualité de l'intervention du Conseil départemental auprès des Sarthois et des communes.

Le réexamen des politiques départementales permettra également des redéploiements de crédits. A chaque session, la majorité départementale présentera le tableau de bord des économies réalisées et l'affectation des crédits dégagés.

### **Consolider les recettes du Conseil départemental**

Le financement de certaines actions nouvelles nécessitera de trouver de nouvelles sources de financement.

La majorité départementale encouragera la création de richesses nouvelles par l'attractivité du territoire dans la mesure où une part des recettes départementales (CVAE, Droits de mutation et TVA) dépendent du dynamisme économique.

Elle s'associera aux demandes formulées auprès de l'État par la majorité des Conseils départementaux pour obtenir la juste compensation des transferts de charges et la prise en charge des allocations de solidarité. Elle mettra en œuvre les nouvelles dispositions de la loi type des « 4 D » en cours de discussion au Parlement pour demander à l'État de reprendre à sa charge le financement du RSA.

La faiblesse des taux d'emprunt devra permettre le maintien d'un haut niveau d'investissement tout en contenant l'endettement du Département.

Enfin, la majorité départementale inscrira son action dans le cadre du plan de relance national et européen avec la volonté de mobiliser au maximum les crédits disponibles.



# CARTON ROUGE À LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

---

## **CARTON ROUGE à une hausse de la fiscalité contraire aux promesses électorales**

En dépit de son engagement à ne pas augmenter la fiscalité durant le mandat, la majorité départementale a voté une augmentation de 7,7% du taux de la taxe foncière en 2017.

## **CARTON ROUGE au manque d'ambition pour l'insertion**

La mise en concurrence des acteurs de l'insertion par la majorité départementale a conduit à délaisser les publics les plus éloignés de l'emploi alors qu'il aurait fallu mener une politique ambitieuse de formation des allocataires et demandeurs d'emploi en adéquation avec les besoins économiques de la Sarthe.

## **CARTON ROUGE à une politique écologique minimaliste**

Alors que les enjeux climatiques imposent d'agir vite et fort, la majorité départementale refuse de s'engager dans un plan chiffré et ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables (absence de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux).

## **CARTON ROUGE au manque d'accompagnement des personnes vulnérables**

Principal acteur de la Solidarité, la majorité départementale peine à assumer pleinement ses responsabilités : refus de la prise en charge du temps réel de travail des aides à domicile (prise en charge de la demi-heure, des trajets et temps de formation) ou dans l'accompagnement des mineurs étrangers isolés trop souvent livrés à eux-mêmes ...

## **CARTON ROUGE à l'augmentation de 18% des tarifs de restauration scolaire des collèves**

Refusant la mise en œuvre d'une tarification sociale, la majorité départementale a augmenté de 18% les tarifs de la restauration scolaire pour les familles de 2015 à 2019 (+ 82€ par an pour un collégien entre 2015 et 2019).

## **CARTON ROUGE à la baisse du soutien à Le Mans Université**

Alors que Le Mans Métropole a multiplié par deux sa participation financière à Le Mans Université (+ 430 000 €), la majorité départementale a diminué son soutien de 15% soit un recul de 70 000 depuis 2016.

## **CARTON ROUGE à une politique de déplacement qui oublie les vélos**

Malgré nos demandes répétées, la majorité départementale refuse de s'engager dans une politique de promotion des déplacements doux : absence de réalisation de voies cyclables et d'aménagement vélo pour les déplacements du quotidien.

## **CARTON ROUGE à la suppression des aides à la construction d'équipements sportifs et culturels**

Malgré les besoins exprimés par les clubs et associations, la majorité départementale a supprimé les aides à la construction de nouveaux équipements sportifs (gymnases, piscines ...) et culturels (salles de spectacles, bibliothèques ...).

## **CARTON ROUGE au recul de 51% des aides aux communes**

De 2015 à 2019, les subventions d'équipement versées aux communes et communautés de communes ont diminué de 51% passant de 24,4 M€ à 11,9 M€.

## **CARTON ROUGE pour une politique inéquitable entre les territoires**

La majorité départementale mène une politique clientéliste visant à traiter inégalement les territoires départementaux : iniquité des dotations cantonales, absence de subventions de fonctionnement aux centres sociaux urbains, baisse de 55% des crédits de la politique de la ville.

## LES PRINCIPALES MISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Partenaire de proximité, le conseil départemental est au service du territoire et de ses habitants. Il adapte ses dispositifs d'intervention aux besoins des collectivités partenaires et assure ainsi la solidarité territoriale. Chaque habitant doit pouvoir bénéficier des mêmes services et être accompagné. La solidarité humaine est donc l'autre compétence clé.

### ☒ **L'action sanitaire et sociale**

C'est la vocation prioritaire du département (revenu de solidarité active, RSA ; allocation personnalisée d'autonomie, APA ; gestion des services de protection maternelle et infantile, PMI ; aide aux personnes handicapées...).

### ☒ **La gestion des routes et des déplacements**

Le conseil départemental gère de grands équipements (ports, aérodromes) et beaucoup de voirie. Il assure en effet l'entretien, la gestion et la construction des routes départementales. Le conseil départemental est également compétent en matière d'aires de co-voiturage, de véloroutes et pistes cyclables.

### ☒ **L'enseignement**

La construction, l'entretien et l'équipement (informatique notamment) des collèges relèvent du conseil départemental.

### ☒ **La culture**

Le conseil départemental assure la valorisation et la sauvegarde du patrimoine. Il gère ainsi les archives et bibliothèques départementales ainsi que les musées départementaux. Il apporte également son soutien à la vie culturelle, notamment en milieu scolaire.

### ☒ **L'aménagement durable du territoire**

Ce poste comprend l'équipement rural, la gestion de l'eau, le remembrement et l'aménagement foncier. Le développement touristique est également un axe important.

### ☒ **La sécurité incendie**

Parmi les compétences obligatoires, le conseil départemental assure la gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Même si le SDIS constitue une entité autonome, c'est le conseil départemental qui en assure le principal financement. Les dépenses comprennent notamment l'organisation de la lutte contre l'incendie et celle des secours en cas de catastrophe.

### ☒ **Les politiques publiques volontaristes**

Au-delà de ses compétences obligatoires, le département peut également intervenir dans des domaines qui représentent un enjeu pour son territoire. Il peut s'agir d'aides en faveur des communes ou des associations ou de soutien à l'emploi local par exemple, dans les domaines de l'agriculture, des cultures régionales spécifiques ou de l'artisanat.